

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 4 mai 2026 à 18 heures 00, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, HORROD Vanessa, VILLEDIEU Arnaud, RODRIGUEZ Karine, DO COUTO Carlos, DALÉAS Annie, GUIET Hervé, SIMON Lydie, ARBERET Jean-Marc, MAZILIÉ Eve, BELLOCQ Rémi, BIASON Catherine, CHAGOT Raymond, LHOMY BONAMY Karine, SARTHOU Gérard, MESSEGUÉ Martine, GERMAIN Éric, BLEAU Nathalie, MIEYAA Xavier, MALAMAN Jennyfer, LEPREUX Stéphane, ZINT Murielle, CLOUTÉ David, POIREL Isabelle, DE PROYART Victor, BOURDET Eric, ELHORGA Caroline, DOYHAMBEHERE Fabien, MOREAU Michèle, FERREIRA Marco

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

- Monsieur MOUSIS Didier a donné procuration à Monsieur DO COUTO Carlos
- Madame BLEAU Nathalie a donné procuration à Madame ZINT Murielle
- Madame BOSCA Ilona a donné procuration à Monsieur PATRIARCHE Nicolas

Secrétaire de séance : Florence THIEUX MORA

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Communication des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

- 1 - Règlement budgétaire et financier de la commune
- 2 - Travaux complémentaires opération d'enfouissement de réseaux rue Rebèque
- 3 - Compte de gestion 2025 du budget général de la commune
- 4 - Compte administratif 2025 du budget général de la commune
- 5 - Affectation du résultat d'exploitation 2025 du budget général de la commune
- 6 - Cadrage n°1 du budget général de la commune
- 7 - Compte de gestion 2025 du budget « régie énergie photovoltaïque » de la commune
- 8 - Compte administratif 2025 du budget « régie énergie photovoltaïque » de la commune
- 9 - Affectation du résultat d'exploitation 2025 du budget « régie énergie photovoltaïque » de la commune
- 10 - Budget supplémentaire 2026 du budget « régie énergie photovoltaïque » de la commune
- 11 - Participation au fonctionnement de trois écoles privées sous contrat
- 12 - Subvention sollicitée auprès de la Fédération de Football pour des travaux d'éclairage d'un terrain
- 13 - Subvention à La Passem
- 14 - Emplois d'été aux services techniques
- 15 - Comité Social Territorial commun Ville-CCAS
- 16 - Modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial
- 17 - Droit à la formation des élus
- 18 - Mandat spécial déplacement Monsieur Le Maire à l'Élysée
- 19 - Dénomination d'une impasse
- 20 - Espace James CHAMBAUD : mise à disposition gratuite ponctuelle
- 21 - Pumptrack : mise à disposition gratuite ponctuelle
- 22- Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n°86 pour 761 m²

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque sur le procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Aucune observation.

1- Règlement budgétaire et financier de la commune

Adopté à l'unanimité.

2- Travaux complémentaires dans le cadre de la mise en souterrain de réseaux rue Rebèque

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation du compte de gestion du budget général 2025

28 votes pour – 5 abstentions (MM. BOURDET, ELHORGA, DOYHAMBEHERE, MOREAU, FERREIRA)

4- Approbation du compte administratif du budget général 2025

Madame THIEUX MORA annonce que le compte administratif 2025 est identique au prévisionnel présenté lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier. Elle présente les faits marquants de l'exercice 2025 et annonce un excédent de 3,3 millions d'euros.

Monsieur FERREIRA affirme que moins d'un euro sur deux budgétés a été réellement investi ; il dénonce une gestion qui manque d'efficacité et d'ambition pour la commune.

Monsieur le Maire conteste cette affirmation et cette analyse en assurant que toutes les dépenses prévues au budget primitif ont été ou seront réalisées dans le cadre de restes à réaliser.

Monsieur le Maire se retire de la séance afin de procéder au vote du compte administratif.

Madame DALEAS fait procéder au vote.

26 votes pour – 5 abstentions (MM. BOURDET, ELHORGA, DOYHAMBEHERE, MOREAU, FERREIRA)

5- Affectation du résultat d'exploitation 2025

Adopté à l'unanimité.

6- cadrage budgétaire du budget général 2026

Adopté à l'unanimité.

7- Approbation du compte de gestion du budget 2025 relatif à la régie énergie photovoltaïque

Adopté à l'unanimité.

8- Approbation du compte administratif 2025 relatif au budget régie énergie photovoltaïque

Madame THIEUX MORA annonce que la section d'exploitation se clôture avec un excédent de 14 394,71€ et la section d'investissement avec un excédent de 1 334,42 €.

Monsieur le Maire se retire de la séance afin de procéder au vote du compte administratif..

Madame DALEAS fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité.

9- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget régie énergie photovoltaïque

Adopté à l'unanimité.

10- Budget supplémentaire 2026 du budget régie énergie photovoltaïque

Adopté à l'unanimité

11- Participation annuelle au fonctionnement des écoles Saint Dominique, Joyeux Béarn et Saint François d'Assise

Monsieur FERREIRA considère que ces participations ne vont pas directement aux familles lonsoises mais aux écoles « qui en disposent comme elles l'entendent ». Il indique que son groupe n'est pas hostile aux écoles privées mais il dit privilégier un soutien renforcé aux écoles publiques lonsoises dans un objectif de « zéro reste à charge » pour les familles. Il cite l'exemple d'enseignants lonsois qui demandent aux familles de fournir une ramette de papier et des boîtes de mouchoirs.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'aide financière de la commune à ses écoles publiques est sans commune mesure avec la participation aux écoles privées. Il estime que la commune a toujours donné à ses écoles publiques les moyens de bien fonctionner. Et de citer les enseignants lonsois qui saluent régulièrement en conseil d'école les moyens qui leur sont mis à disposition par la commune.

28 votes pour – 5 contre (MM. BOURDET, ELHORGA, DOYHAMBEHERE, MOREAU, FERREIRA)

12- demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour le remplacement du système d'éclairage d'un terrain

Adopté à l'unanimité.

13- subvention à l'association LIGAMS, organisatrice de la Passem

Adopté à l'unanimité.

14- Recrutements de sept emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026

Monsieur DOYHAMBEHERE alerte sur la vigilance à avoir avec ce type de recrutements. Il demande les précautions prises par la commune en matière de prévention des risques professionnels (formations, équipements de sécurité, rôle de l'assistant de prévention, mesures anti canicule).

Monsieur le Maire assure que toutes les mesures sont prises pour sécuriser ces « jobs d'été ». Il est précisé qu'une formation est dispensée par les encadrants à chaque agent dès leur prise de poste et que les équipements adaptés de protection individuelle leur sont fournis dès leur arrivée.

Adopté à l'unanimité.

15- Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun à la Commune et au CCAS

Monsieur DOYHAMBEHERE demande si les agents du CCAS sont d'accord avec cette fusion. Il s'interroge sur cette fusion au regard de problématiques qui peuvent être selon lui différentes entre les agents de la commune et du CCAS.

Monsieur le Maire précise que ce comité est commun à Lons depuis très longtemps et ce, sans que cela ne pose problème aux agents.

28 votes pour – 5 abstentions (MM. BOURDET, ELHORG, DOYHAMBEHERE, MOREAU, FERREIRA)

16- Modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial

Monsieur DOYHAMBEHERE indique que son groupe ne votera pas cette délibération car il aurait souhaité que 6 représentants, et non 4, siègent au CST, et ce afin de garantir une meilleure représentativité des agents.

28 votes pour – 5 contre (MM. BOURDET, ELHORG, DOYHAMBEHERE, MOREAU, FERREIRA)

17- Droit à la formation des élus

Adopté à l'unanimité.

18- Mandat spécial à Monsieur le Maire pour sa participation à la journée de travail des Maires à Paris sur invitation de la Présidence de la République.

28 votes pour – 5 contre (MM. BOURDET, ELHORG, DOYHAMBEHERE, MOREAU, FERREIRA)

19- Dénomination d'une impasse privée

Adopté à l'unanimité.

20- Mise à disposition à titre gracieux de l'Espace James CHAMBAUD au profit de l'Éducation nationale pour le projet « Enfants Danseurs »

Adopté à l'unanimité.

21- Gratuité de l'occupation de la pumptrack pour une compétition organisée par « Pau BMX CLUB »

Adopté à l'unanimité.

22- Acquisition par la commune d'une partie de parcelle pour une liaison douce entre la voie Paris-Madrid et l'avenue Didier Daurat

Madame MOREAU souhaite savoir si les riverains ont été consultés préalablement à cette acquisition. Elle dit par ailleurs craindre que ce projet ne facilite un « point de deal » qui existerait déjà selon elle sur ce site.

Monsieur le Maire se dit surpris par cette affirmation et l'invite à signaler tout élément utile à la police, sans attendre d'en faire un sujet en séance du conseil municipal. Il indique qu'il va relayer aux polices municipales et intercommunales cette information pour une vigilance accrue sur le secteur. Par ailleurs, il s'étonne que madame MOREAU ne se félicite pas de ce projet de création d'une nouvelle liaison douce.

Adopté à l'unanimité.

Question écrite du groupe Alternatives lonsoises

« A des fins d'organisation, nous aimerions connaître le calendrier prévisionnel des conseils municipaux et autant que possible celui des commissions. »

Monsieur le Maire répond que les dates des séances du conseil municipal sont communiquées aux élus environ trois-quatre semaines avant chaque séance. Il expose que c'est l'actualité des dossiers qui détermine les dates des séances ; il estime inutile de donner un calendrier prévisionnel plus lointain car les dates indicatives ne seraient que très hypothétiques.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 45.

La secrétaire,

Florence THIEUX MORA



Le Maire,
Président de séance,

Nicolas PATRIARCHE

